

internationale sur la prise d'otages sur une bonne base et a bien entamé ses travaux lors de sa première session. Nous espérons qu'il pourra terminer ceux-ci à la session de 1978 et soumettre un projet de Convention à la trente-troisième Assemblée générale. Nous souhaitons que les États adoptent cette résolution à l'unanimité, manifestant ainsi la volonté de la communauté internationale de lutter de façon concrète contre la prise d'otages.